



## Procès-verbal du Conseil Municipal - 25 Octobre 2023 -

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq octobre, à dix-neuf heures, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard BAILAN, Maire.

La convocation a été adressée le dix-sept octobre deux mille vingt-trois.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

**08 membres**

M. BAILAN Bernard, M. MAURIN Pierre, M. ROUSSET Philippe, M. LORTEAU Christophe, M. CHARREYRE Didier, Mme DUPERRIN Sandrine, M. BENOIT Jérôme, Mme PETIT Danielle.

### ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : **07 membres**

Mme ALARIC Valérie, M. TORRES Daniel, Mme HOURDEBAIGT Dominique, M BROUILLARD Tony, Mme JOLLY-MICHEAU Corinne, M. DARJOUR Bruno, M. BOUCHERIE Frédéric.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : M. ROUSSET Philippe.

## **I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2023**

---

## **II – REDEVANCE ASSAINISSEMENT – TARIFICATION 2023**

---

Monsieur le Maire consulte le Conseil Municipal relatif à la revalorisation de la redevance assainissement pour l'année 2024.

Après en avoir consulté le rapport annuel du service de l'assainissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

➤ **Décide** d'augmenter le montant de la redevance assainissement pour l'année 2024 comme suit :

- *Prime Fixe* : 70,00 €
- *Coût par m<sup>3</sup>* : 1,30 €

## **III – SIGNALAX – RD 937 – ROUTE DE LA CITADELLE – REFECTION DU MARQUAGE**

---

Vu la réfection de la couche de roulement effectuée sur la Route Départementale n°937 – Route de la Citadelle ;

Vu la nécessité de procéder au marquage de la signalisation, afin de garantir la sécurité des biens et des personnes ;

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la société SIGNALAX pour un montant HT de 2 860.00€, soit un montant TTC de 3 432.00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

- **Accepte** le devis de la société SIGNALAX, pour un montant HT de 2 860.00€ (soit un montant TTC de 3 432,00€),
- **Autorise** Monsieur Le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires, à signer toutes pièces correspondantes pour l'exécution des travaux.

#### **IV – DEPAN'ELEC – REMPLACEMENT DES LUMINAIRES DANS LES CLASSES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE JEAN TOULZA**

---

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal l'offre de prix établie par l'entreprise individuelle DEPAN'ELEC relative au remplacement des luminaires dans les 3 classes de l'école élémentaire Jean Toulza.

Le montant HT de cette estimation s'élève à 1 980.00 € HT, soit un montant total TTC de 2 376.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

- **Accepte** le devis de l'entreprise DEPAN'ELEC, pour un montant HT de 1 980.00 € (soit un montant TTC de 2 376.00 €),
- **Autorise** Monsieur Le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires, à signer toutes pièces correspondantes pour l'exécution des travaux.

#### **V – DEGREVEMENT DE LA DACTURE D'EAU CONCERNANT L'ABONNE : Madame Belinda PRIETZ**

---

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal au courrier des services de la SAUR indiquant une consommation anormale concernant l'abonné :

- Mme Belinda PRIETZ : 1941 m<sup>3</sup> relatif à la période du 17/11/2021 au 07/01/2022.

Et demande la possibilité d'avoir recours à un dégrèvement sur consommation suite à une fuite.

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur Le Maire et délibéré :

- **Accepte** cette requête,
- **Précise** que le montant dégrèvé sera le montant de la valeur supérieure à la moyenne de sa consommation d'eau,
- **Autorise** la SAUR à procéder au dégrèvement de la facture d'eau pour la part assainissement.

## VI – DEGREVEMENT DE LA FACTURE D'EAU CONCERNANT L'ABONNE : MONSIEUR MARC DAGORN

---

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal au courrier des services de la SAUR indiquant une consommation anormale concernant l'abonné :

- M. Marc DAGORN : 259 m<sup>3</sup> relatif à la période du 16/11/2021 au 24/11/2022.

Et demande la possibilité d'avoir recours à un dégrèvement sur consommation suite à une fuite.

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur Le Maire et délibéré :

- *Accepte cette requête,*
- *Précise que le montant dégrèvé sera le montant de la valeur supérieure à la moyenne de sa consommation d'eau,*
- *Autorise la SAUR à procéder au dégrèvement de la facture d'eau pour la part assainissement.*

## VII – QUESTIONS / DIVERS

---

A) Prêt de la salle polyvalente à Edwige DIAZ :

Monsieur Le Maire présente le courrier de remerciement de Madame Edwige DIAZ, Députée de la Gironde, suite au prêt de la salle polyvalente pour son meeting.

B) Gerbe du 11 Novembre :

Madame Danielle PETIT s'occupera de commander et d'approvisionner la gerbe du 11 novembre auprès de la nouvelle fleuriste installée sur notre commune, FLEURS SC.

C) Collecte Banque Alimentaire 2023 :

La banque alimentaire organise sa collecte nationale les 24,25 et 26 novembre 2023. Une recherche de bénévoles est lancée pour collecter des dons dans les 3 supermarchés situés sur les communes d'Etauliers et de Saint-Ciers-Sur-Gironde.

- LEVEE DE SEANCE -

---

Le Secrétaire de Séance,  
**ROUSSET Philippe**



Le Maire,  
**BAILAN Bernard**



MAIRIE D'EYRAC  
33390 (Gironde)